



Taxes ordures ménagères

Par **Tara13**, le **23/10/2015 à 18:25**

Bonjour,rrnrJe vis dans un T5 avec ma famille, nous payons 195e de charges par mois.. + bien-sur le loyer. rnrn- Est normal qu'en fin d'année nous recevons des taxes d'ordures à payer (390e chaque année) ?rn- Et est normal aussi de recevoir des taxes d'ordures datant de 2012 et 2013 ? car soi-disant les prétendantes agences immobilières n'ont pas fait correctement leur travail.rnrnAujourd'hui, nous avons 3 années de charges locatives + les taxes d'ordures !! Et apparemment ils ont le droit car ils auraient 5 ans pour récupérer ces charges et taxes ??rnrnAidez-moi j'ai l'impression que c'est pas normal.rnrnMerci beaucoup de me lire, de me répondre et désolé pour les fautes.

Par **moisse**, le **24/10/2015 à 09:21**

Bonjour,rnOui à tout sauf que c'est 3 ans.rnPas vu de faute sauf un mot inadéquat "prétendantes" pour "précédentes".

Par **Tara13**, le **24/10/2015 à 13:59**

Bonjour,rrnrMerci beaucoup pour votre réponse, cela me rassure ! Bientôt des taxes pour pouvoir marcher dehors !rnrnEt oui le mot était bien précédentes :)rnrnMerci encore.

Par **moisse**, le **24/10/2015 à 16:03**

Vous savez nos gouvernements récents ne sont pas plus imaginatifs que d'autres en leur temps.
C'est ainsi qu'au XVIIIème siècle fut créé un impôt nommé "contribution des portes et fenêtres" ou impôt sur la lumière.
Assis sur le nombre et la taille des ouvertures.
C'est pour cela que les maisons pendant fort longtemps possédaient de toutes petites fenêtres.

Par **Tara13**, le **24/10/2015** à **16:35**

Ah ben dis donc je ne savais pas ! Merci pour l'histoire, mais ce que je sais, c'est qu'on paye tous les "idées" qu'ils trouvent et inventent pour remplir les caisses de notre gouvernement. Des fois c'est justifiée, d'autres fois pas du tout, sinon cette taxe du 18ème siècle serait toujours d'actualité.
Une critique sur ce pays juste quand on doit donner de l'argent :), et oui je suis juste humaine avec juste de quoi payer les factures... Sinon j'aime mon pays.
Merci Monsieur.

Par **moisse**, le **24/10/2015** à **16:47**

Un impôt est toujours justifiable.
C'est son assiette qui peut parfois être curieuse.
Si on veut par exemple que les industriels mettent un peu moins de sel dans les aliments, on remet en route la gabelle (taxe sur le sel).

Par **Lag0**, le **25/10/2015** à **08:54**

[citation]Oui à tout sauf que c'est 3 ans. [/citation]
Bonjour,
Le changement de la prescription de 5 à 3 ans ayant eu lieu en mars 2014, nous sommes encore en période de transition. Ainsi il est encore possible que des charges de plus de 3 ans ne soient pas prescrites.